



Etablissement Public de coopération intercommunale  
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 3 Février 2016 à 20h30

---

### Présents ayant voix délibérative :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

**AMBLIE** : DULLIAND Jacques - **BENY-SUR-MER** : DELALANDE Hubert -  
**COLOMBIERS SUR SEULLES** : RICHARD Hervé - **COULOMBS** : SAINT Régis -  
**CREULLY** : BERON Jean-Paul, COUZIN Alain, GILLES Dominique, SARTORIO  
Virginie, OZENNE Thierry – **CULLY** : LECOURT Jean-Daniel - **FONTAINE-HENRY** :  
CAILLERE Philippe - **LANTHEUIL** : LEU Gérard - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe  
- **REVIERS** : GUERIN Daniel, HUYGHE-BOULET Marie - **RUCQUEVILLE** : CLAIR  
Ginette – **St GABRIEL-BRECY** : Franck DUROCHER - **THAON** : BELIARDE Anne-  
Marie, ISABEL Jean-Pierre, MAURY Richard, MICHEL Annie – **TIERCEVILLE** :  
DESOLLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves.

### Représentés :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

**CREULLY** : SIRIZER Geneviève - **LANTHEUIL** : MARIE Joël - **THAON** : PERONNE  
Claude.

Secrétaire de séance : BÉRON Jean-Paul.

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 6 janvier 2016 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Présentation de l'inventaire du patrimoine intercommunal par Christian NISSE, Président de l'ADTLB
3. Présentation des comptes 2015
4. Acquisition d'un véhicule de service
5. Demande de subvention relative à la plantation d'une haie à Creully
6. Organisation des APS : bilan et projet
7. Approbation du Projet Educatif Local 2016-2018
8. Bibliothèques : autorisation de « désherbage »

9. **Préparation de la fusion de CdC : désignation d'un membre de chaque commune non représentée au Bureau (en vue des réunions inter bureaux) et désignation de cinq membres par compétence**
10. **Questions diverses et échanges** : demande des pompiers de disposer d'un local destiné au dépôt de matériel.

1. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 6 Janvier 2016 et désigne Jean-Paul BÉRON, Secrétaire de séance.

## **2. PRESENTATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE INTERCOMMUNAL PAR CHRISTIAN NISSE, PRESIDENT DE L'ADTLB :**

Dans le cadre de notre Projet Culturel Territorial, l'ADTLB est chargée de dresser l'inventaire de notre petit patrimoine. Il relève de plusieurs types : patrimoine religieux, funéraire, architecture de la vie publique, architecture agricole, artisanale, industrielle, génie civil, monuments anciens, que les propriétés soient privées ou publiques. Le grand patrimoine tel que les églises, les fermes-manoirs etc., déjà répertorié, n'est pas traité. Cet inventaire est issu d'un travail qui s'appuie à la fois sur l'expérience et l'expertise, réalisé grâce à la population locale, aux mairies, aux visites sur le terrain et aux archives départementales. La présentation proposée n'est qu'un aperçu. Un inventaire plus complet sera envoyé à chaque commune qui pourra signaler les éventuels oublis et faire ses remarques (de plus, toute photo ancienne envoyée sera la bienvenue).

*Les photos sont jointes au présent document, et des renseignements complémentaires sur ces photos sont fournis dans le document « Présentation inventaire ».*

Cet inventaire est une 1<sup>ère</sup> étape. Il sera suivi d'une mise en valeur par la restauration et l'organisation, par l'office de tourisme, d'animations telles que les parcours de découverte, les récits oraux autour du patrimoine dans le cadre de la collecte de la mémoire locale.

Le patrimoine est un élément fédérateur et porteur d'une forte identité. Ce travail pourra être étendu à la communauté de communes élargie.

### **3. PRESENTATION DES COMPTES 2015 :**

*Se reporter aux documents joints.*

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	5 669 850,10 €
Recettes	5 813 351,51 €
Excédent	143 501, 41 €
Excédent antérieur reporté	159 578,01 €
<b><i>Excédent total</i></b>	<b><i>303 079.42 €</i></b>

Les dépenses de fonctionnement réalisées représentent 97,24 % des prévisions, les recettes 99.70 %.

##### **Section d'Investissement :**

Dépenses	2 828 098.06 €
Recettes	2 008 085.82 €
Déficit	-820 012.24 €
Excédent antérieur reporté	641 018.89 €
Déficit de clôture de l'exercice	-178 993.35 €
Restes à réaliser	-207 121.00 €
<b><i>Déficit total (besoin de financement)</i></b>	<b><i>-386 114.35€</i></b>

Toutes sections confondues, le déficit est de 83 034.93 €.

#### **BUDGET DU TRANSPORT :**

Les résultats sont de 291 313.25 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement (pas de section d'investissement).

### **4. ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE :**

Le Citroën Berlingo, utilisé par nos services techniques, s'est trouvé endommagé lors d'un accident de la circulation, survenu le 31 décembre 2015. L'expert a estimé le montant des réparations à 7 043 € HT et la valeur avant sinistre à 3 200 € HT. C'est ce montant, diminué d'une somme de 300 € correspondant à la franchise, que l'assurance accepte de nous verser.

Afin de remplacer ce véhicule, indispensable, il est proposé de faire l'acquisition d'un véhicule de marque NISSAN, PRIMASTAR, (équivalent à un Renault Trafic) de 2012, ayant 143 000 km au compteur, pour un montant de 10 500 € TTC. Ce véhicule est garanti six mois par le garagiste.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de ce véhicule de service, d'un montant de 10 500 € TTC. Cette dépense intervenant préalablement au vote du budget 2016, et aucun crédit susceptible d'être reporté n'ayant été prévu dans ce chapitre en 2015, il décide d'engager la dépense à l'article 2157-1.**

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA PLANTATION DE HAIES A CREULLY ET VILLIERS :**

Dans le cadre de la compétence développement économique, le conseil communautaire avait décidé de permettre l'extension de la champignonnière de Creully, condition de son maintien. Pour ce faire, par délibération du 15 octobre 2012, dans le cadre d'une négociation avec la SAFER, il a décidé de faire l'acquisition du terrain situé dans le prolongement de la Z.A. de Creully, cadastré ZK 125. Cette acquisition était assortie de conditions prescrites par la SAFER, parmi lesquelles la plantation d'une haie comportant des arbres de haut jet, en limite séparative de la ZA. Cette plantation est estimée à 3 883.25 € HT / 4 659.90 € TTC.

La commune de Villiers le Sec a également besoin de procéder à la plantation d'une haie sur son territoire, d'un montant de 1 286.25 € HT / 1 543.50 € TTC. Dans le cadre de la mutualisation, il est proposé de réaliser l'ensemble de ces travaux de plantations et de demander à la commune de Villiers le Sec un remboursement des travaux lui revenant, déduction faite de la subvention et du FCTVA que nous recevrons.

Ces plantations sont éligibles à une subvention du Conseil départemental à hauteur de 80% sur le montant total H.T.de 5 169.50€, soit 4 135.60 €. Le FCTVA à recevoir est de 16.404% sur le montant total TTC de 6 203.40 €, soit 1 017.60 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de réaliser des plantations à Creully et à Villiers le Sec d'un montant total de 5 169.50 € HT / 6 203.40 € TTC, de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention de 4 135.60 € et de demander à la commune de Villiers le Sec un remboursement d'un montant de 261.31 €.**

## **6. ORGANISATION DES APS: BILAN ET PROJET :**

*(se reporter au diaporama et au compte rendu de la réunion ci-joints).*

**Bilan** : cette année scolaire, 678 élèves sur 791, soit 85%, participent aux APS. Cette activité a coûté 130 419 € à la Communauté de communes au cours de l'exercice 2015 (coût net = dépenses – recettes). C'est un montant élevé, compte tenu de notre budget, contraint.

**Projet** : pour réduire ce coût, des solutions sont recherchées, notamment la diminution du nombre des heures d'APS. Deux pistes ont été étudiées par le Comité de pilotage, (composé de l'inspectrice de l'Education nationale, d'élus, de parents et de directeurs d'écoles).

Réduire à deux heures par semaine pourrait être envisagé, mais pas avant la fusion de CdC (rentrée 2017). Dans le cas contraire, le temps de travail des salariés concernés ne serait plus complet, ce qui entraînerait inmanquablement leur démission. Les conditions d'encadrement ne seraient alors plus remplies et nous ne pourrions plus bénéficier des prestations de la CAF.

Le choix du Comité de pilotage se porterait donc plutôt sur le maintien du nombre d'heures actuel, la diminution se limitant au temps de préparation des APS par les animateurs. Cette solution, plébiscitée par les acteurs et usagers concernés, permettrait à la fois le maintien de la qualité de nos APS et une diminution des dépenses.

D'autres décisions pourront être prises en 2017, année charnière où le périmètre élargi de l'intercom pourrait permettre aux salariés de conserver leur temps complet malgré la réduction éventuelle des heures d'APS. De plus, une gestion des APS sur un plus grand territoire, justifie de faire appel à des organismes spécialisés qui seraient choisis après consultation (ex : l'UNCMT, la Ligue de l'enseignement, etc...). Cette externalisation vers ces associations permettrait d'apporter une souplesse de gestion et de mettre fin aux obligations statutaires des agents de la fonction publique auxquelles sont contraintes les collectivités territoriales, entraînant ainsi des dépenses non maîtrisables.

L'année 2017 est également une année où les lois sont susceptibles d'être modifiées, compte tenu des échéances électorales nationales.

Les conclusions de la thèse de Thibaut AUBERT, étudiant en médecine, portant sur l'organisation de nos APS, établissent que le rythme hebdomadaire idéal est 3 fois 1 heure, en fin de journée, et qu'elles ne sont pas préconisées en classes maternelles (il est rappelé que l'enseignement des maternelles n'est pas obligatoire).

Les efforts de formation importants (12 de nos agents affectés au centre de loisir, à la cantine et/ou à la garderie sont en formation BAFA) nous permettent de garantir une qualité d'encadrement des enfants et d'obtenir des prestations financières intéressantes de la CAF.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, opte pour le mode d'organisation des APS proposé par le Comité de pilotage, soit le maintien du nombre d'heures actuel et la diminution des heures de préparation.**

## **7. APPROBATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL 2016-2018 :**

Par délibération du 5 mars 2012, le conseil communautaire avait approuvé le projet éducatif 2012-2014, qui définissait les orientations éducatives pour l'accueil Enfance et Jeunesse du service Animation (*se reporter à l'évaluation de ce P.E.L dans le document annexé, p. 3 à 10*).

Il est proposé de renouveler ce Projet Educatif Local pour la période 2016-2018, concernant les publics de 0 à 24 ans. Préparé par un Comité de pilotage constitué des vice-Présidents des commissions culture-sports-loisirs et Ecole, de responsables et d'animateurs du service animation, d'un directeur d'école et de parents, il s'articule autour de plusieurs objectifs (*p.21 à 27 et schéma*) :

- Favoriser l'accès aux structures en mettant en place des conditions d'accueil diversifiées, en proposant des moyens de transport variés et cohérents, et en permettant l'accessibilité financière
- Découvrir et vivre ensemble dans son environnement en développant les moyens de communication, en maintenant et valorisant le travail des associations, en permettant à tous les acteurs de s'approprier le projet, et en développant les actions de prévention et d'autonomie
- Prendre en compte les différents publics en favorisant la mixité
- Engager les moyens humains et matériels en cohérence avec le projet.

Ce P.E.L. sera transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans le cadre de la labellisation. Toutes les actions font l'objet d'un financement de la C.A.F.

L'organisation de réunions d'information et de mises en place en direction des élus communaux est demandée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Projet Educatif Local 2016-2018.**

## **8. BIBLIOTHEQUES: AUTORISATION DE DESHERBAGE :**

Le « désherbage » consiste à faire un tri périodique dans les collections des bibliothèques. Il est en effet nécessaire de retirer les ouvrages dans certains cas :

- Si la présence de taches d'humidité est détectée, afin d'éviter une contamination par des champignons des autres ouvrages.
- Si les livres sont usés, jaunis, déchirés, crayonnés, salis, scotchés ou ayant des pages manquantes et si les CD et DVD sont illisibles.
- Si la date d'édition est trop ancienne, risquant une communication d'informations dépassées et devenues inexactes (notamment pour les revues ou documentaires).
- Si les ouvrages n'ont pas trouvé leur public ou n'ont pas été empruntés depuis plusieurs années.
- Si les ouvrages existent en plusieurs exemplaires.

Ce désherbage permet de renouveler les collections et, ainsi, d'accentuer l'attractivité des bibliothèques. Il permet également de limiter l'occupation des étagères, apportant une meilleure mise en valeur des livres, et facilitant l'emprunt et le rangement.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise les bibliothécaires à « désherber » régulièrement les collections selon les critères précédemment définis.**

## **9. PREPARATION DE LA FUSION DE CDC :**

**Désignation d'un membre de chaque commune non représentée au Bureau (en vue des réunions inter bureaux) :** il a été décidé que les membres des Bureaux des trois CDC se réuniraient pour préparer la CDC élargie. Constatant que, contrairement aux autres CDC, toutes les communes ne sont pas représentées au Bureau d'Orival, il a été décidé qu'elles le seraient par leur Maire ou, en leur absence, par un adjoint. La prochaine réunion se tiendra à Tilly sur Seules le 15 février à 18 heures.

**Désignation de cinq membres par compétence :** afin de préparer la fusion de Communautés de communes, compétence par compétence, cinq membres par compétence, ayant une bonne connaissance des dossiers, donc issus du conseil communautaire, ont été désignés (*se reporter au tableau ci-joint*).

## **10. QUESTIONS DIVERSES :**

- A la suite de sa visite de l'école de Creully, la commission de sécurité a demandé que le local de rangement utilisé par l'amicale des pompiers pour y entreposer du matériel (tables, chaises...) soit débarrassé. Un local de remplacement sera trouvé à Creully.
- Régis SAINT a demandé qu'une formation sur l'utilisation des extincteurs soit dispensée aux agents occupant le RSI et la future école de Coulombs.

*La séance est levée à 22h15.*